



Depuis le 1er décembre 2015, le compteur «intelligent» d'électricité Linky est progressivement installé dans les foyers français par le gestionnaire du réseau électrique ERDF-ENEDIS.

Ce compteur est censé faciliter la relève des consommations et permet le pilotage de la fourniture d'énergie (mise en service, changement contractuel, de puissance ...) à distance.

D'ici à la fin 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés sur toute la France. Sur la commune de Tournefeuille, ERDF précise sur son site que les changements sont programmés pour décembre 2019. 76 compteurs ont déjà été installés. Tout nouveau logement est équipé en Linky.

L'installation des compteurs Linky est très controversée pour de multiples raisons. En voici les principales .

### Coût économique

Ce chantier pharaonique de plus de 5 milliards d'euros va à contre-sens du Développement Durable engagé par les communes notamment Tournefeuille. Remplacer les compteurs actuels ayant une importante longévité ( près de 60 ans ) par ces nouveaux compteurs dont la durée de vie ne dépasserait pas 15 ans est une vraie gabegie.

Ce coût sera finalement répercuté sur la facture de l'ensemble des usagers qu'ils possèdent ou pas le nouveau compteur.

### Quels impacts pour l'utilisateur ?

Le contrôle de la consommation électrique, argument avancé par ENEDIS, ne rythmera pas forcément avec réduction de la facture globale. En effet, ENEDIS a modifié l'unité des consommations électriques (sans publicité et sans explication) : le KW est devenu le kVA. Un exemple : la valeur 6KW de l'ancien abonnement a été remplacée par 6KVA du nouvel abonnement. De ce fait , le compteur Linky applique la nouvelle limite 6KVA et fait disjoncter dès son dépassement. Pour obtenir le même confort avec le même nombre d'objets connectés simultanément, le client devra augmenter son niveau d'abonnement. Consulter sa consommation via le site Internet ne sera pas chose facile pour 22 % de la population n'ayant pas accès à Internet.

### Sécurité :

Risque avéré d'incendie d'origine électrique suscité par ces nouveaux compteurs dès la phase d'expérimentation en 2011 et toujours existants ( octobre 2016 dans le Tarn à Florentin et Marsac ). Risque de mauvais fonctionnement de certains appareils sensibles (télé, ampoules, ...)

### Collecte des données privées

Le compteur Linky permet à terme de collecter en temps réel des informations sur l'usage et

l'emploi du temps des personnes d'un foyer au travers de l'utilisation des appareils électriques connectés: l'heure de réveil, le moment de la douche avec la mise en route du ballon d'eau chaude ou du dîner lorsque le four tourne à plein régime. ENEDIS met en avant cet aspect comme étant une aide pour l'utilisateur dans la maîtrise de sa consommation énergétique lui donnant en plus la possibilité de piloter à distance ses objets connectés (chauffage, etc, ...). Ce que ne dit pas ENEDIS, c'est qu'il pourra aussi collecter en temps réel la consommation des objets connectés et ainsi pourra réguler la consommation globale en période de pointe ( l'hiver à 19h, ... ) c'est à dire soit de ne pas alimenter les objets connectés non indispensables , soit de facturer plus cher leur consommation dans ces périodes. D'autre part, ce réservoir d'informations collectées pourra alimenter de grosses bases de données, les BIG DATA, utilisables à des fins commerciales voire de surveillance.

### Risques pour la santé

Le compteur Linky utilise le Courant Porteur en Ligne ( CPL ) pour communiquer et échanger des données avec le Concentrateur. La technologie CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif 50 Hz circulant dans les câbles du réseau électrique un signal à plus haute fréquence pour propager les signaux d'informations par conduction dans les câbles électriques.

Les trames du CPL sont quasi permanentes bien qu'Enedis ne reconnaisse qu'un seul passage, pendant la nuit.

A terme dans un même quartier, compteurs actuels et compteurs Linky seront reliés par grappe à un même concentrateur. Les informations échangées en CPL entre tous ces équipements transiteront sur l'ensemble des câbles électriques y compris sur ceux des foyers avec compteurs actuels.

Ce à quoi il faudra ajouter une multitude d'appareils ( répéteurs, répartiteurs ) installés dans les rues pour capter les informations et les transporter.

Les quartiers ou immeubles risquent d'être plongés dans un véritable bain d'ondes électromagnétiques, classées *cancérogènes possibles* par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, cette dernière pointe l'incertitude qui pèse sur ces expositions "*faible mais prolongée*".

### Micro Ondes et protections

Dans le cas où le compteur Linky est déjà installé, il est possible de se protéger des effets du CPL qui circule dans tous les fils de la maison/appartement en faisant installer un filtre au niveau du tableau des fusibles ( coût 50€).

Quelques consignes pour se prémunir des autres sources de micro ondes :

Utiliser le WIFI seulement qu'en cas de besoin. Eviter la proximité de la base du téléphone sans fils.

Les différents filtres qui existent :

- ➔ Le moins cher, qui se branche sur la prise du tableau électrique, et qui filtre déjà bien ce qui arrive du compteur Linky et de l'extérieur (dixit l'électronicien présent dans le public la conf) : [Filtre Stetzerizer à l'unité – Geotellurique.fr](#)
- ➔ plus cher, et recommandé par les spécialistes : [Filtre LINKY CPL Biovolts Zen Protect Cenelec A à D, protection CPL](#)
- ➔ On peut aussi installer des interrupteurs automatiques de champs : [Interrupteurs automatiques de champs](#)
- ➔ ou simplement débrancher certains fusibles (ceux des chauffages par ex.) du tableau électrique

### Procédure d'installation

ENEDIS sous-traite en général l'installation des compteurs Linky. Lorsque l'accès est extérieur, l'installation sera réalisée même sans l'accord de l'utilisateur.

Celle-ci peut être parfois réalisée en force ( les cas sont nombreux ) sans respecter les règles de sûreté pour les appareils des logements (sans disjoncter).

L'argument obligeant l'utilisateur à accepter le changement de compteur sous peine de payer beaucoup plus cher est faux.

Certaines mairies ont rédigé des arrêtés municipaux pour autoriser le refus des utilisateurs mais devant la loi, ils ne sont d'aucune protection.

Le seul moyen est de se regrouper en collectif. Blagnac, St Lys, Castres, Millau, Aspet, Montespain et Toulouse ont des collectifs actifs.

Pour information, à ce jour, 300 communes en France ont délibéré en ce sens, dont Aix-en-Provence, St Denis, Caen, Bondy) et l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique ont refusé ces compteurs Linky.